

NATIONS UNIES

Assemblée générale



QUARANTE-HUITIEME SESSION

Documents officiels

COMMISSION DES QUESTIONS POLITIQUES
SPECIALES ET DE LA DECOLONISATION
(QUATRIEME COMMISSION)
9e séance
tenue le
mardi 26 octobre 1993
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 9e SEANCE

Président : M. KALPAGE (Sri Lanka)

SOMMAIRE

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

DEMANDES D'AUDITION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/C.4/48/SR.9
28 octobre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 88 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)
(A/48/21 et A/48/407)

1. M. BROUHNS (Belgique), intervenant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, rappelle que l'une des premières résolutions adoptées à l'unanimité par l'Assemblée générale en décembre 1946 [résolution 59 (I)], consacre la liberté de l'information comme un droit fondamental de l'homme et un facteur essentiel dans la promotion de la paix et du progrès. La liberté de la presse et le respect du travail des journalistes sont indispensables à l'exercice de ce droit. L'intervenant condamne fermement les attaques contre les membres de la presse et rend hommage à la mémoire de tous les journalistes morts dans l'exercice de leur profession.

2. La Communauté européenne et ses Etats membres ont accueilli favorablement le maintien du consensus basé sur le soutien de tous au renforcement de la libre circulation de l'information et sur la réduction des disparités entre pays développés et pays en développement dans le domaine de l'information. Les Douze restent prêts à coopérer avec les pays en développement et à rechercher les moyens d'aider le Département de l'information dans l'accomplissement de sa tâche.

3. En tant que contribuant majeur au budget de l'Organisation, la Communauté européenne et ses Etats membres souhaitent que les ressources relativement importantes allouées au Département fassent l'objet d'une gestion efficace et rationnelle, notamment en ce qui concerne la production de certaines publications. Les ressources consacrées à la diffusion d'informations sur l'apartheid devront être révisées dès que des élections démocratiques auront eu lieu en Afrique du Sud, et l'impact des campagnes d'information du Département devrait être rigoureusement évalué. Les discussions déjà engagées sur ce point devraient se poursuivre au sein de la Quatrième Commission.

4. Le Département joue un rôle important dans la diffusion d'informations sur les activités de maintien de la paix et a, pendant l'année écoulée, couvert au jour le jour les activités majeures de maintien de la paix, ce dont se félicitent la Communauté européenne et ses Etats membres. Il doit adopter, dans le cadre des ressources existantes, une stratégie de communication de haut profil pour corriger l'image déformée que certains médias privés présentent de l'action de l'ONU, utilisant à cette fin tous les moyens modernes d'information et de communication, et privilégiant les contacts directs avec les journalistes. Par ailleurs, la composante "information" devrait faire partie intégrante de la planification.

5. S'agissant des centres d'information des Nations Unies, certains doivent avoir un caractère régional et desservir plusieurs pays. L'intégration de bureaux séparés de l'ONU est également souhaitable afin d'augmenter la productivité et de réaliser des économies d'échelle.

(M. Brouhns, Belgique)

6. Quoique sensibles aux impératifs de sécurité invoqués, les Douze estiment que la récente suspension des visites guidées est intervenue à un moment particulièrement inopportun. Ils espèrent que le Département pourra les reprendre prochainement, compte tenu surtout de la perspective de la célébration du cinquantenaire de l'Organisation.

7. M. JARAMILLO (Colombie), intervenant au nom du Groupe des 77, dit que la question de l'information, facteur essentiel du pouvoir politique et économique, revêt une grande importance pour le Groupe des 77, dont les membres appuient sans réserve la liberté d'opinion et la liberté de la presse, qu'ils jugent importantes pour le renforcement de la démocratie et de la paix.

8. Les pays développés détiennent pratiquement le monopole en matière d'information du fait de leur avance technologique. Les pays en développement ont besoin d'aide pour renforcer leurs capacités en matière de communication, ce qui permettra de promouvoir un échange d'informations plus équilibré. L'ONU a un rôle crucial à jouer à cet égard, et doit s'employer à encourager la responsabilité sociale des moyens d'information.

9. L'Organisation doit faire largement connaître, par tous les moyens disponibles, ses objectifs et ses activités. Le regain de dynamisme de l'ONU et sa participation accrue à la recherche d'une solution aux problèmes mondiaux depuis la fin de la guerre froide l'ont, par la même occasion, exposée à de sévères critiques allant jusqu'à mettre en cause sa crédibilité. Il incombe au Département de l'information, grâce à ses activités, de redorer le blason de l'Organisation aux yeux de l'opinion publique.

10. Les programmes relatifs à l'information doivent être transparents, et proportionnels aux ressources qui leur sont consacrées. Dans un souci d'efficacité, le Groupe des 77 est disposé à mener un débat constructif sur l'évaluation des programmes du Département de l'information. La réorganisation des programmes dans ce domaine, à l'instar de celle en cours au sein du CPC pour le budget, doit se faire dans le cadre du Comité de l'information. Malgré les progrès réalisés en Afrique du Sud et au Moyen-Orient, le moment n'est pas encore venu d'interrompre les programmes d'information. Le nouveau programme en faveur du développement de l'Afrique dans les années 90 mérite également toute l'attention du Département.

11. Le Groupe des 77 accorde une importance particulière aux publications des Nations Unies et s'étonne qu'on ait suspendu la publication du Forum du développement sans en référer au Comité de l'information. L'intervenant rappelle les dispositions de la résolution 47/73 B relatives aux publications et précise que celles-ci ne peuvent être évaluées sur la base de critères commerciaux, l'ONU n'étant pas une organisation à but lucratif. Les communiqués de presse constituent un excellent moyen de faire connaître les activités du système. Le Groupe s'inquiète également de la marginalisation des questions relatives au développement économique et social alors qu'on accorde une attention accrue aux questions relatives à la paix et à la sécurité.

12. Les centres d'information constituent des moyens importants de diffusion de l'information sur les activités de l'Organisation, notamment dans les pays en développement. Le processus d'intégration de ces centres aux bureaux du PNUD dans 18 pays a surpris de nombreux Etats Membres. Le Groupe des 77 craint que

/...

(M. Jaramillo, Colombie)

cette politique d'intégration ne nuise à la fonction de l'information du public dans certains pays, et attend avec intérêt le rapport que le Secrétaire général présentera sur la question, conformément au projet de résolution pertinent (A/48/21). Il juge opportun que soient précisés les critères de sélection des pays que touchera ce processus. Il espère par ailleurs que l'autonomie fonctionnelle et opérationnelle des centres sera maintenue, et que l'on s'efforcera d'améliorer la productivité, de réaliser des économies d'échelle et de présenter une image unifiée de l'ONU.

13. Le Groupe des 77 souhaite que soit promptement appliquée la décision de créer et remettre en service des centres d'information dans des pays membres du Groupe et s'étonne de l'initiative tendant à créer un centre d'information à Bonn sans que le Comité de l'information n'ait examiné la question. Les recommandations relatives à l'information sont contenues dans les résolutions de l'Assemblée générale, et toute autre démarche constituerait une violation des règlements établis.

14. S'agissant de la répartition des ressources entre les centres, le Groupe des 77 réitère l'appel lancé au Secrétaire général au paragraphe 8 de la résolution 47/73 B pour qu'il étudie la façon de remédier aux disparités dans ce domaine. Il espère que l'Assemblée générale adoptera le projet de résolution dans lequel il est demandé au Secrétaire général d'assurer une répartition rationnelle des ressources disponibles. Il importe de poursuivre les efforts pour qu'en fonction des moyens de chaque pays, on révise les dépenses d'information que l'Organisation y prend en charge. Le Groupe des 77 se félicite des contributions de certains Etats au fonctionnement de ces centres.

15. En ce qui concerne les sept bureaux provisoires créés dans les Républiques de l'ex-Union soviétique, la Cinquième Commission a demandé au Secrétaire général de tenir compte des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

16. Le Groupe des 77 s'oppose à ce que des fonctions politiques soient confiées aux coordonnateurs résidents. L'ONU n'étant pas un Etat, ceux-ci ne peuvent assumer les fonctions d'ambassadeurs politiques.

17. S'agissant du financement desdits bureaux, le Groupe des 77 estime que c'est aux organes intergouvernementaux qu'il incombe de prendre une décision en la matière pendant la session en cours et qu'à son avis, les mesures adoptées à cet égard ne doivent pas être prises au détriment des pays en développement.

18. Quant au bureau élargi du Comité de l'information, le Groupe estime qu'il n'a qu'une fonction d'organisation, toutes les décisions de fond et celles relatives aux programmes relevant de la Quatrième Commission, et les questions d'ordre financier de la Cinquième Commission.

19. Le Groupe des 77 salue l'UNESCO qui s'emploie, par le biais de son Programme international pour le développement de la communication, à répondre aux besoins croissants des pays en développement dans ce domaine. Il se félicite également de la coopération entre le Département de l'information et l'UNESCO, notamment concernant l'organisation de séminaires régionaux sur l'indépendance de la presse.

(M. Jaramillo, Colombie)

20. Pour terminer, le Groupe des 77 se déclare préoccupé par le retard dans l'application de certaines décisions de l'Assemblée générale et espère que le Département les appliquera dans les plus brefs délais.

21. M. RODRIGO (Sri Lanka) fait observer qu'aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies — ce qu'elle fait ou ne fait pas face aux situations en évolution rapide et aux controverses qu'elles soulèvent dans le monde entier — attire l'attention des médias plus qu'elle ne l'a jamais fait, et que son image, qu'elle suscite admiration ou mépris, change considérablement selon la situation; il en est ainsi que l'on consulte les journaux de New York, de Sri Lanka, ou de n'importe où ailleurs. Ce qui importe ici, c'est que le sentiment d'apathie à l'égard de l'ONU a disparu.

22. L'Organisation est en transition; son action ou inaction affecte la vie de millions de gens, et de nos jours la perception qu'en a le grand public influence notablement l'attitude des gouvernements. En fait, l'opinion publique et la politique gouvernementale sont interactives, et les médias représentant le point de jonction qui, pour le meilleur ou pour le pire, affecte puissamment l'une et l'autre. Pour ce qui est de la réaction aux activités de l'ONU, les médias ont un effet direct et immédiat sur le public; par contre, le message du système d'information de l'ONU tend à se mouvoir indirectement, et beaucoup plus progressivement.

23. Diffuser une information exacte, étant donné l'ampleur de l'audience et la complexité des questions en jeu, est une tâche énorme, dont le système d'information de l'ONU, livré à ses seules ressources, aurait du mal à s'acquitter. Il n'a donc d'autre choix que de travailler en coopération étroite avec les médias — commerciaux, privés ou d'Etat. De bonnes relations de travail sont vitales, et il faut les développer et les maintenir de façon que le message soit compris et diffusé par des systèmes de plus vaste portée.

24. Pour les médias, l'ONU représente un terrain de travail fructueux, et ses activités atteignent déjà un public plus large qu'il n'eût été possible, par exemple, pour le seul Département de l'information. Ce qui est difficile est d'assurer que les reportages soient bien informés, complets et objectifs, et qu'ils encouragent la confiance dans les Nations Unies. Toute distorsion ou reportage biaisé traduirait non seulement une certaine irresponsabilité de la part des médias, mais aussi l'incapacité du système d'information de l'ONU à travailler efficacement avec eux. Les médias n'obéissent pas nécessairement aux critères gouvernementaux, ils sont régis par un mélange d'éthique professionnelle et de compulsions commerciales — ils cherchent à présenter une information qui plaise au public, aux publicistes, aux actionnaires, etc. Cela étant, la Commission doit juger si le système d'information de l'ONU tel qu'il fonctionne actuellement tire tout le parti voulu des projecteurs actuellement braqués sur l'Organisation — ce qui n'est pas tâche facile. Il faudrait projeter une image équilibrée de l'ONU dans toute sa complexité, et il faudra peut-être que le système de l'ONU fasse de son côté un effort pour répondre aux exigences des médias.

(M. Rodrigo, Sri Lanka)

25. Le Siège de l'ONU à New York se trouve dans une position exceptionnelle en ce que la plus forte concentration de représentants des médias du monde se trouve rassemblée dans un seul bâtiment. Mais certains de ces derniers estiment que les activités d'information des Nations Unies ne représentent qu'une "information de bureaucrates par des bureaucrates pour des bureaucrates". Il ressort donc à l'évidence que l'attitude du Département de l'information envers les médias a grand besoin d'être revue. Il faudrait pour cela des échanges et un dialogue continu entre l'Organisation et les organes d'information, de façon à établir des relations mutuellement avantageuses, avec concessions réciproques et examen régulier des difficultés. La délégation sri lankaise se félicite donc de la proposition tendant à établir une petite équipe de travail qui se pencherait sur tous les aspects des relations entre le Département et les représentants des médias accrédités auprès de l'ONU.

26. Il convient par ailleurs de promouvoir davantage les centres d'information des Nations Unies, en donnant la priorité aux pays en développement qui possèdent des sources d'information moins développées, en particulier dans les régions où l'ONU mène des opérations de maintien de la paix et autres programmes controversés qui requièrent l'appui de la population aussi bien que celui des gouvernements hôtes. Il faudrait analyser l'efficacité des différents centres d'information, en coopération avec les gouvernements hôtes et compte tenu, dans chaque cas, de la portée et de l'ampleur de la coopération et de la présence de l'ONU dans le pays concerné.

27. Enfin, le représentant de Sri Lanka appuie les observations du représentant de la Colombie, qui intervenait au nom du Groupe des 77.

28. M. ZAIN (Malaisie) dit que, dans un monde où la paix, la démocratisation et le développement sont étroitement liés et où les questions de politique, de sécurité et de développement présentent une tâche toujours plus importante pour les Nations Unies, une information correcte et objective est essentielle. La Malaisie déplore que, dans bien des cas – l'effondrement de l'Union soviétique, la guerre du Golfe, le conflit en Bosnie-Herzégovine, les opérations de maintien de la paix de l'ONU, etc. – les médias occidentaux tendent à diffuser une information biaisée et irresponsable, qui impose leurs propres perceptions et induit le public en erreur. Or, en cette ère de progrès technique de l'information, le grand public doit pouvoir compter sur une information qui lui présente la réalité des diverses situations, d'une façon qui encourage la compréhension entre les peuples du monde.

29. La situation très différente née de la fin de la guerre froide engendre de nouveaux espoirs, et présente à l'ONU et à son système d'information de nouvelles tâches et des activités élargies. Au sein de l'Organisation, le Département de l'information a un rôle important, voire crucial, à jouer. Il convient donc de le renforcer.

30. En outre, l'on se trouve au seuil d'une révolution de l'information, car les médias ont acquis le pouvoir de façonner l'opinion publique mondiale et, par là, de former les réalités politiques. La délégation malaisienne appuie sans réserve les efforts que déploient le Comité de l'information et les autres organismes des Nations Unies chargés d'instaurer un ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace. Il convient de garder constamment à l'esprit les principes directeurs de la Charte et éviter

(M. Zain, Malaisie)

de laisser la responsabilité de l'information entre les mains d'un petit groupe – on risquerait ce faisant de saper la confiance du public et l'autorité morale de la Charte. Par exemple, s'agissant du maintien de la paix, la délégation malaisienne espère que le Département de l'information travaillera en coopération étroite avec le Département des opérations de maintien de la paix pour veiller à ce que toutes les informations de base concernant la sûreté, la sécurité et l'organisation des opérations soient présentées comme il convient. La Malaisie s'est efforcée de jouer un rôle dans ces opérations et a envoyé des contingents dans de nombreuses parties du monde. Elle est consciente des dangers et des risques auxquels les soldats de la paix sont exposés et estime que les pays qui fournissent des contingents doivent être tenus pleinement informés de tous les aspects des diverses situations, de façon opportune, bien définie et équilibrée.

31. La délégation malaisienne estime par ailleurs qu'il ne faudra pas manquer de tirer parti de l'occasion exceptionnelle du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies, en 1995, pour mettre en lumière les nombreuses réalisations de l'Organisation et répondre aux défis qui se poseront au XXI^e siècle. Elle appuie sans réserve les exposés et recommandations contenus dans le rapport du Comité de l'information, et exprime son appréciation devant la contribution récemment apportée par l'UNESCO.

32. M. OMER (Soudan) fait sienne la déclaration que le représentant de la Colombie a faite au nom du Groupe des 77 : il est nécessaire d'appliquer les recommandations du Comité d'information, qui sont essentielles pour la création d'une presse impartiale, en particulier en ce qui concerne les pays en développement. Les centres d'information des Nations Unies jouent un rôle très important, tout particulièrement eu égard aux nombreux changements récemment intervenus sur les plans international, régional et national. La transmission rapide d'informations objectives et fiables, en particulier dans les pays en développement, est devenue l'un des piliers du nouvel ordre mondial de l'information, et il faut instaurer la justice dans ce domaine et contrer l'influence des pays développés.

33. En particulier, la délégation soudanaise estime nécessaire que le Département de l'information couvre toutes les activités qui ont trait à la discrimination raciale et à la question de Palestine.

34. Si le rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information (A/48/407) énumère de nombreuses activités du Département de l'information, il ne les analyse pas et ne précise pas dans quelle mesure elles ont réussi ni comment les améliorer. Il convient de renforcer la coopération avec les organes compétents en Afrique et de leur fournir une assistance. La radio est d'une extrême importance en Afrique, car elle est le principal contact des populations avec le monde extérieur. Il est urgent que le Département de l'information y organise des séminaires et des stages de formation, comme il l'a fait dans d'autres parties du monde. Certes, le Département de l'information et les organismes compétents des Nations Unies font beaucoup dans les domaines du développement social et de l'environnement, mais il importe de mieux faire connaître ces questions aux masses dans les pays en développement, sinon il ne pourrait y avoir de développement véritable.

(M. Omer, Soudan)

35. La délégation soudanaise attend avec intérêt le rapport que le Secrétaire général présentera au Comité de l'information à sa seizième session, sur les moyens de remédier aux disparités, notamment en matière d'appui, dans la répartition des ressources entre les centres d'information des Nations Unies, et ce, d'autant plus que le Sous-Secrétaire général à l'information a parlé la veille de la création de nouveaux centres, à Sanaa par exemple, et du renforcement en cours des capacités des centres de Téhéran, de Dar es-Salaam, de Dakar et de Bujumbura.

36. Le Soudan, comme les autres pays en développement, est victime d'informations biaisées car il lui manque les moyens d'information modernes et l'expérience qui lui permettraient de faire le poids face aux grands réseaux d'information qui transmettent des informations déformées à des fins politiques, ne serait-ce qu'en rectifiant ces informations auprès du public. Ces réseaux d'information sont alarmistes et font dans l'exagération, disant par exemple que la vaccination n'est inefficace qu'en Afrique ou que le régime de tel ou tel pays sera expansionniste ou totalitaire tant qu'il ne s'engagera pas dans la voie de la démocratisation à l'occidentale.

37. L'information est devenue une activité commerciale, un instrument politique très puissant à même de façonner l'opinion publique. L'éthique professionnelle nécessaire dans un tel domaine fait défaut, et il est à craindre que certains organismes de presse ne soient à présent entre les mains de services secrets très puissants.

38. Le Soudan est continuellement soumis à une campagne d'information inique, parce qu'il persiste à vouloir prendre librement, sur les plans politique, culturel et social, des décisions qui soient conformes aux intérêts de sa communauté. Les médias mondiaux répandent des informations dénuées de tout fondement, décrivant le Soudan comme un pays dont le Nord est arabe et musulman et le Sud africain et chrétien, et la crise qui y sévit dans le Sud comme une lutte entre musulmans et chrétiens ou déclarant que c'est la faute de l'Etat si les secours ne parviennent pas dans le Sud aux populations auxquelles ils sont destinés. Ces médias n'ont pas soufflé mot des actes criminels perpétrés par les rebelles contre les populations du Sud, violant les droits de l'homme, abattant des avions civils, pillant les éleveurs dont ils volent les enfants qu'ils enrôlent de force, ou tuant des fonctionnaires des Nations Unies.

39. En conséquence, le Soudan souhaite que l'ONU joue un rôle de pionnier dans le domaine de l'information et qu'elle soit une tribune où règne la crédibilité et l'égalité, sans les disparités qui caractérisent les courants d'informations. Il importe que l'ONU puise ses informations à la source, puis les diffuse largement et sans délai. En effet, il est inadmissible qu'un organisme de bienfaisance publie des informations sur une situation humanitaire, par exemple sur les courants de réfugiés ou les activités de secours, avant les organismes compétents des Nations Unies. Le personnel des Nations Unies est impartial et bien intentionné, mais ce n'est pas le cas de tous ceux qui travaillent pour les organisations non gouvernementales, certains étant prisonniers des informations fallacieuses qui prévalent dans les milieux mêmes qui les ont dépêchés au Soudan.

(M. Omer, Soudan)

40. Il importe que le Département de l'information fasse mieux connaître les buts de l'Organisation, qui oeuvre dans l'intérêt des pays Membres en matière en matière de règlement des conflits et de préservation de la paix et de la sécurité internationale. Les centres d'information des Nations Unies doivent pouvoir faire concurrence aux grands groupes médiatiques internationaux.

41. Le Soudan est convaincu de l'importance que revêtent la liberté d'expression et la liberté de la presse. Mais il faut faire preuve de responsabilité en exerçant ces droits et ne pas chercher à fomenter des troubles sociaux, en particulier dans les pays en développement, facilement influençables. Ainsi, il convient de maîtriser dans l'intérêt des populations la révolution que constitue la diffusion par satellite d'émissions télévisées. Le Soudan a récemment adopté une loi relative à la presse. Un conseil de la presse a été créé afin de faire respecter par les journalistes l'éthique professionnelle. En effet, il incombe à l'Etat de protéger la société et il ne saurait se dérober à cette responsabilité sous prétexte de respecter la liberté d'expression ou la liberté de l'individu.

DEMANDES D'AUDITION

42. Le PRESIDENT informe la Commission qu'il a reçu deux communications contenant des demandes d'audition touchant le point 38 de l'ordre du jour, "Elimination de l'apartheid et instauration d'une Afrique du Sud unie, démocratique et non raciale". Conformément à la pratique habituelle, il propose que ces communications soient distribuées comme documents de la Commission et examinées lors d'une séance ultérieure.

43. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 h 25.